Bordeaux À l'an Vert

Pierre Hurmic, le nouveau maire, a fait campagne contre Frédéric Longuépée et pour la rupture du contrat de partenariat qui lie la métropole à la société exploitant le stade.

VINCENT VILLA

Après soixante-treize ans de fidélité absolue à la droite, Bordeaux s'est entiché d'un maire écologiste. Ce séisme politique local peut-il provoquer une réplique sismique chez les Girondins ? Le nouvel élu, Pierre Hurmic (EELV), a copieusement sollicité la thématique du ballon rond durant sa campagne. La nécessité de substituer au président Frédéric Longuépée un dirigeant *« mieux accepté »* par les supporters et par le microcosme a nourri son discours, bien plus offensif que les armes à sa disposition. Car il ne possède aucun pouvoir exécutif sur le club, pas plus qu'il ne dispose d'outils de contrainte financière.

Depuis 2015, en effet, la municipalité ne verse plus de subvention publique annuelle, dont l'ultime montant se situait aux environs de 240 000 euros. Quant aux 80 000 euros alloués au centre de formation, ils sont peu susceptibles de se transformer en moyen de pression.

Le Matmut Atlantique, l'autre enjeu politique

En fait, seule la prochaine renégociation de la convention qui lie le club à la ville de Bordeaux au sujet de la mise à disposition du domaine du Haillan lui offre une prise sur les Girondins. Mais elle ne suffira peut-être pas pour obtenir la tête de Frédéric Longuépée auprès de King Street, le propriétaire du club, si tant est que Pierre Hurmic le souhaite toujours, puisque certaines déclarations d'après-élection ont paru plus mesurées sur ce sujet que durant la campagne électorale.

Une période également propice à réitérer son opposition au contrat de partenariat qui lie Bordeaux Métropole à SBA (*), la société chargée d'exploiter le Matmut Atlantique. Son désir de remettre en cause ce partenariat public-privé (PPP) n'a rien de secret et s'inscrit dans une démarche ancienne, puisqu'il s'était déjà opposé en 2011 à la construction d'une nouvelle enceinte.

« J'ai toujours été résolument contre ce PPP, a-t-il martelé avant son élection. *J'ai pris l'engagement de le casser, de récupérer le stade et de le vendre au club. »* Des annonces qu'il sera difficile de concrétiser, là aussi. Vendre le stade ? Les Girondins ne sont pas acheteurs. Casser le PPP ? Politiquement, ce sont les conseillers de Bordeaux Métropole, dont le président sera élu le 17 juillet, qui devront se saisir de ce sujet. Mais, si la gauche est désormais dominante au sein de cet établissement public de coopération intercommunale (EPIC), l'élu écologiste devra dégager une majorité pour faire aboutir son projet. Il lui faudra aussi et surtout s'assurer de la viabilité *(voir ci-dessous)* d'une telle ambition sur le plan financier.

(*) Stade Bordeaux Atlantique, qui regroupe Vinci et Fayat, les deux exploitants du stade jusqu'en 2045.

Eric Feferberg/AFP

Pierre Hurmic, le 3 juillet, après avoir été officiellement élu maire de Bordeaux lors du conseil municipal.

« Il faut certainement réfléchir à deux fois »

Gaële Chamming's, docteure en droit public et avocate au barreau de Bordeaux, décrypte les conséquences d'une éventuelle rupture du PPP.

« Le PPP entre Bordeaux Métropole et SBA peut-il être rompu ?

C'est possible, mais il faut voir dans quelles conditions, selon les clauses contractuelles du contrat de partenariat. Il y a plusieurs façons de rompre un tel contrat : pour faute du titulaire ; la résiliation unilatérale par la personne publique pour un motif d'intérêt général qu'il faut motiver ; un motif de force majeure.

Laquelle serait la plus idoine ?

J'imagine que Pierre Hurmic irait sur le terrain du motif d'intérêt général. Il appartiendra à Bordeaux Métropole d'en justifier la motivation. Je ne pense pas que les élus prendront cette décision sans avoir été avertis des conséquences financières d'une telle résiliation. Il faudrait racheter la valeur des actifs *(le stade)*, mais aussi prendre en charge les conséquences pécuniaires de la rupture des outils de financement, ce qui devrait coûter très cher. Le titulaire du contrat *(SBA)* peut aussi être indemnisé pour son manque à gagner. Si l'actif est intégré dans le patrimoine de la métropole, le déficit que rencontre SBA ira aussi dans ses comptes. Aujourd'hui, le risque n'est pas porté par la ville mais par l'opérateur privé.

"Casser le PPP" est donc une éventualité surtout théorique ?

Il faut certainement réfléchir à deux fois avant de réaliser un emprunt public pour racheter le contrat de partenariat. Peut-être que la métropole fera mieux en matière de gestion. Mais les citoyens doivent être parfaitement éclairés sur les coûts d'un tel rachat. Sans oublier que, derrière, il n'y a pas vraiment d'acquéreur pour le stade, qui perdrait la vocation d'intérêt général pour laquelle le contrat a été conclu. »

V. V.